

La victimisation criminelle au Canada, 2019

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 25 août 2021

Les données sur la victimisation autodéclarée, comme celles recueillies dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, sont un complément important aux données policières officielles. Les recherches montrent que la majorité des crimes ne sont pas déclarés à la police. Par conséquent, les données recueillies dans le cadre d'enquêtes sur la victimisation autodéclarée aident à brosser un tableau plus complet de la nature et de la prévalence de la criminalité.

Les résultats de l'ESG de 2019 sont publiés aujourd'hui dans l'article de *Juristat* intitulé « [La victimisation criminelle au Canada, 2019](#) ». L'analyse porte sur la prévalence de la victimisation, sur les caractéristiques des victimes et des incidents ainsi que sur les répercussions et les conséquences de la victimisation. De plus, les niveaux de signalement à la police et les facteurs liés à la décision de signaler la victimisation à la police y sont examinés.

La collecte des données pour l'ESG de 2019 a pris fin en mars 2020, juste au moment où la pandémie de COVID-19 commençait à s'installer et à changer radicalement la vie quotidienne de tous les Canadiens. Bien que les données ne reflètent pas les circonstances de la pandémie, elles présentent d'importants renseignements de référence sur les tendances, les répercussions et les conséquences de la victimisation juste avant la pandémie.

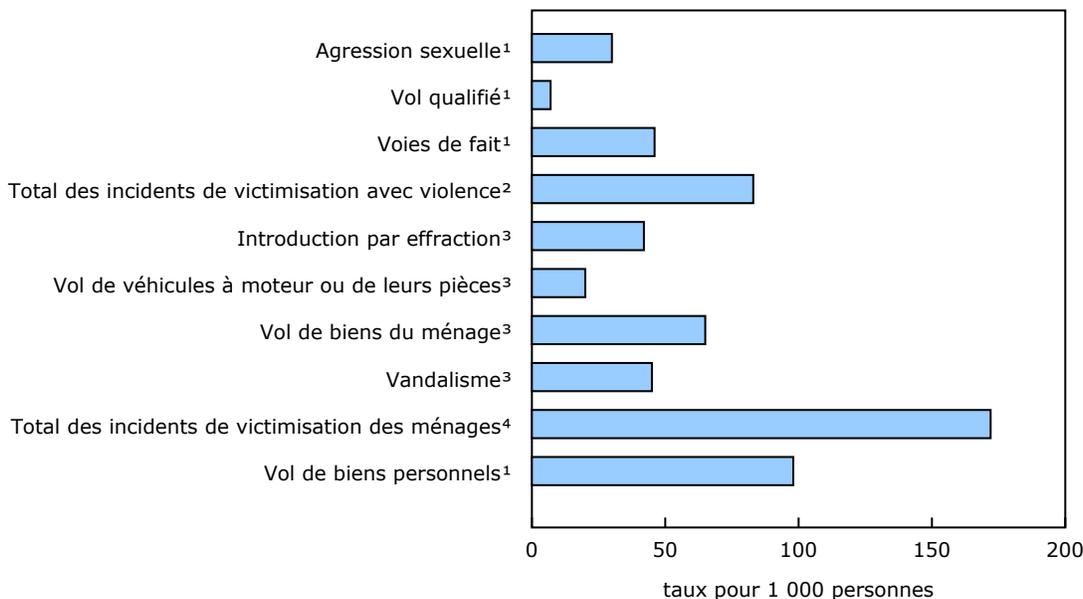
Près de 6 millions de Canadiens ou leurs ménages ont déclaré avoir été touchés par la criminalité en 2019

C'est 1 Canadien sur 5 (19 %) ou son ménage, soit près de 6 millions de personnes de 15 ans et plus, qui a été victime d'au moins un des crimes mesurés dans le cadre de l'ESG de 2019. Au total, il y a eu plus de 8 millions d'incidents de victimisation criminelle, y compris des agressions sexuelles, des vols qualifiés, des voies de fait, des introductions par effraction, des vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces, des vols de biens du ménage ou de biens personnels et du vandalisme. En raison de changements apportés aux méthodes de collecte de l'ESG sur la victimisation, notamment l'introduction d'un questionnaire en ligne pour offrir aux Canadiens un autre moyen de participer, il n'est pas recommandé de faire des comparaisons avec les cycles précédents (voir la Note aux lecteurs).

La majorité de ces incidents autodéclarés, soit près de 7 sur 10 (69 %), étaient de nature non violente. Le vol de biens personnels était le type de crime le plus courant, représentant plus du tiers (37 %) de tous les incidents.



Graphique 1 Victimisation autodéclarée, selon le type de victimisation, Canada, 2019



1. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

2. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

3. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

4. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) (4505).

Plus de 4 personnes sur 10 (42 %) ayant été victimes d'un crime contre la personne ou d'un crime contre les ménages ont vécu plusieurs incidents criminels.

Au total, un peu plus de 2,6 millions d'incidents autodéclarés de victimisation avec violence (agressions sexuelles, vols qualifiés et voies de fait) sont survenus au Canada en 2019, ce qui représente un taux de 83 incidents de crimes violents pour 1 000 Canadiens de 15 ans et plus. Les voies de fait étaient les incidents les plus fréquents (46 incidents pour 1 000 personnes), suivies des agressions sexuelles (30) et des vols qualifiés (7). Ces données sont semblables à celles déclarées par la police, lesquelles révèlent également que les voies de fait sont le type de crime violent le plus courant et que les agressions sexuelles sont plus fréquentes que les vols qualifiés.

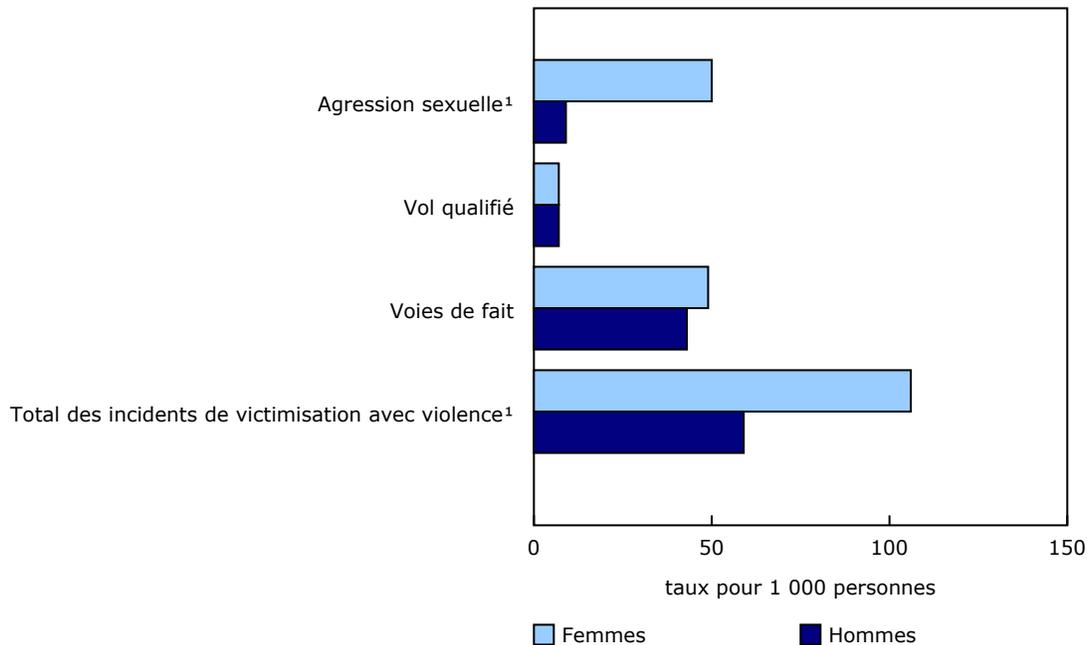
Comparativement à l'ensemble de la population, les jeunes, les femmes et les minorités sexuelles sont plus à risque de subir de la violence

Selon l'ESG de 2019, certains groupes de populations ont été touchés de façon disproportionnée par la victimisation avec violence. Par exemple, les jeunes Canadiens étaient plus à risque d'être victimes d'un crime violent, les taux de victimisation étant les plus élevés chez les personnes de 15 à 24 ans (176 incidents pour 1 000 personnes) et les personnes de 25 à 34 ans (135 incidents pour 1 000 personnes). Les taux diminuaient avec l'âge, chutant à 20 incidents pour 1 000 personnes parmi les 65 ans et plus.

Le taux de victimisation avec violence autodéclarée était près de deux fois plus élevé chez les femmes (106 incidents pour 1 000 femmes) que chez les hommes (59 incidents pour 1 000 hommes) en 2019. Cette différence est attribuable aux agressions sexuelles, dont le taux était plus de cinq fois plus élevé chez les femmes (50 pour 1 000) que chez les hommes (9 pour 1 000).

Graphique 2

Victimisation avec violence autodéclarée, selon le genre de la victime et le type de victimisation, Canada, 2019



1. L'estimation pour les femmes est significativement différente de l'estimation pour les hommes ($p < 0,05$).

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) (4505).

En 2019, le taux de victimisation avec violence chez les personnes bisexuelles au Canada était de 655 incidents pour 1 000 personnes, ce qui représente un taux plus de neuf fois supérieur à celui observé chez les Canadiens hétérosexuels (70 pour 1 000). Aucune différence statistiquement significative au chapitre des taux de victimisation n'a été observée entre les personnes hétérosexuelles et les personnes lesbiennes ou gaies au Canada.

Après la neutralisation de l'effet d'autres facteurs, l'âge, le genre et l'orientation sexuelle demeuraient des facteurs liés de façon significative à la probabilité d'être victimisé, les jeunes, les femmes et les personnes qui ont déclaré avoir une identité sexuelle minoritaire étant plus à risque.

Les taux de victimisation avec violence sont plus élevés chez les Autochtones et les personnes ayant une incapacité

Les taux de victimisation avec violence étaient près de trois fois plus élevés chez les personnes ayant une incapacité (141 incidents pour 1 000 personnes) que chez celles n'ayant aucune incapacité (53 incidents pour 1 000 personnes). En particulier, les femmes ayant une incapacité étaient plus susceptibles d'être victimisées, celles-ci affichant un taux de 184 incidents violents pour 1 000 femmes ayant une incapacité, comparativement à 84 incidents pour 1 000 hommes ayant une incapacité.

Le taux global de victimisation avec violence chez les personnes désignées comme appartenant à une minorité visible ne différait pas de façon significative de celui observé chez les personnes n'appartenant pas à une minorité visible. En ce qui concerne l'ensemble de la population des minorités visibles, les taux étaient semblables chez les Philippins, tandis que ceux qui ont déclaré être Chinois affichaient des taux plus faibles de victimisation avec violence. En raison de la taille de l'échantillon, il n'est pas possible d'effectuer une désagrégation plus détaillée des taux de victimisation parmi les populations diversifiées.

En 2019, le taux de victimisation avec violence chez les Autochtones (Premières Nations, Métis ou Inuits) (177 pour 1 000) était plus du double de celui observé chez les non-Autochtones (80 pour 1 000). En particulier, les Métis (225 pour 1 000) et les Inuits (265 pour 1 000; à utiliser avec prudence) ont enregistré des taux plus élevés. Le taux de victimisation avec violence chez les Premières Nations n'était pas statistiquement différent de celui observé chez les non-Autochtones.

Une multitude de facteurs ont une incidence sur les taux de victimisation, et le fait que les taux de victimisation diffèrent parmi certaines populations pourrait s'expliquer par les variations observées dans la prévalence d'autres facteurs de risque parmi ces groupes. Par exemple, les mauvais traitements subis durant l'enfance constituent un facteur de risque significatif de victimisation future, et selon l'ESG sur la victimisation, les Autochtones affichent des taux plus élevés de sévices physiques et sexuels subis durant l'enfance. La violence physique et sexuelle chez les enfants autochtones est un aspect bien documenté des traumatismes et de la violence historiques et continus causés par la colonisation, les pensionnats et la surreprésentation des Autochtones dans le système de protection de l'enfance.

Le fait d'avoir subi de la violence, des pratiques parentales sévères ou de la négligence durant l'enfance, ou encore d'avoir été témoin de violence était lié à des taux plus élevés de victimisation avec violence

Les recherches menées à ce jour ont révélé que les expériences négatives vécues pendant l'enfance, comme la violence physique, la violence sexuelle, les pratiques parentales sévères ou la négligence, et l'exposition à la violence à la maison, ont toutes été liées à des expériences subséquentes de victimisation à l'âge adulte. Les résultats de l'ESG de 2019 appuient davantage l'existence de ces liens.

Les taux de victimisation avec violence étaient de trois à quatre fois plus élevés chez les personnes qui avaient subi de la violence physique, de la violence sexuelle et des pratiques parentales sévères ainsi que chez celles qui avaient été exposées à la violence à la maison avant l'âge de 15 ans, comparativement à celles qui n'avaient pas vécu ces expériences.

De plus amples renseignements sur la maltraitance envers les enfants sont présentés dans une infographie intitulée « [Les mauvais traitements subis durant l'enfance et leur lien avec la victimisation à l'âge adulte : résultats de l'Enquête sociale générale de 2019](#) », laquelle est maintenant disponible.

La plupart des incidents criminels ne sont pas déclarés à la police

En 2019, la plupart des incidents de victimisation n'ont pas été signalés à la police. En effet, environ 3 incidents sur 10 (29 %) ont été portés à l'attention de la police. En général, les incidents de victimisation des ménages étaient plus susceptibles d'avoir été portés à l'attention de la police que les incidents violents (35 % par rapport à 24 %). L'une des raisons expliquant cette situation pourrait être liée aux exigences imposées par les compagnies d'assurance pour les réclamations concernant des biens volés ou endommagés, ce motif ayant été invoqué par 45 % des personnes qui ont signalé un incident de crime contre un ménage à la police.

Parmi tous les crimes mesurés dans le cadre de l'ESG, les agressions sexuelles affichaient le plus faible taux de signalement à la police, 6 % des incidents survenus en 2019 ayant été portés à son attention. Ce chiffre cadre avec les résultats d'autres enquêtes fondées sur l'autodéclaration menées avant et après le mouvement #MoiAussi.

Les victimes de crimes violents peuvent choisir de signaler — ou de ne pas signaler — un incident à la police pour une multitude de raisons. En 2019, près de la moitié des victimes de crimes violents qui n'ont pas signalé l'incident à la police ont dit ne pas l'avoir fait parce qu'elles pensaient qu'il s'agissait d'un délit trop anodin (56 %), que l'incident n'était pas assez important (53 %), que le fait de communiquer avec la police les embêtait (49 %), que l'incident était privé ou personnel (48 %) ou qu'elles jugeaient que personne n'a été blessé (47 %).

Note aux lecteurs

Le présent article de Juristat est fondé sur les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation). L'ESG sur la victimisation vise essentiellement à mieux comprendre les enjeux liés à la sécurité des Canadiens, y compris les perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice, les expériences de violence entre partenaires intimes et le degré de sécurité ressenti par les personnes au sein de leur collectivité.

Dans le cadre de l'ESG sur la victimisation, les Canadiens ont été interrogés sur les expériences qu'ils ont vécues relativement aux huit types d'infractions qui suivent.

- *Victimisation avec violence : Agression sexuelle, vol qualifié ou voies de fait.*
- *Agression sexuelle : Activité sexuelle forcée; tentative d'activité sexuelle forcée; attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés; ou relation sexuelle sans être en mesure d'y consentir.*
- *Vol qualifié : Vol ou tentative de vol dans lequel l'auteur a une arme ou dans lequel il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.*
- *Voies de fait : Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, projetée au sol ou battue), menace de préjudice physique proférée directement ou incident dans lequel une arme est présente.*
- *Vol de biens personnels : Vol ou tentative de vol de biens personnels, comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, des sacs à main ou des portefeuilles. Contrairement au vol qualifié, l'auteur du crime ne confronte pas sa victime.*
- *Victimisation des ménages : Introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens du ménage ou vandalisme.*
- *Introduction par effraction : Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre bâtiment sur le terrain de la victime.*
- *Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces : Vol ou tentative de vol d'une automobile, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule, ou encore des pièces d'un véhicule à moteur.*
- *Vol de biens du ménage : Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage, comme des spiritueux, des bicyclettes, du matériel électronique, des outils ou des appareils ménagers.*
- *Vandalisme : Endommagement intentionnel de biens personnels ou de biens du ménage.*

Pour moderniser les activités de collecte et offrir aux Canadiens un autre moyen de participer à l'enquête, Statistique Canada a proposé l'option de répondre à l'ESG en ligne en 2019. Tout changement important apporté à la méthodologie d'une enquête peut avoir des répercussions sur la comparabilité des données au fil du temps. Il est impossible de déterminer avec certitude si, et dans quelle mesure, les différences concernant une variable sont attribuables à un changement réel dans la population et les comportements examinés ou à des changements dans la méthodologie d'enquête entre les cycles de collecte.

Par conséquent, il n'est pas recommandé de comparer les résultats de l'ESG de 2019 à ceux des cycles précédents de l'ESG menés sans le recours à un questionnaire en ligne, car toute différence constatée pourrait être attribuable à un changement de méthode de collecte plutôt qu'à des variations réelles des tendances de la victimisation.

L'analyse méthodologique montre que les données sont de bonne qualité et peignent un portrait fidèle de la victimisation criminelle au Canada en 2019.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4504.

L'article de *Juristat* intitulé « [La victimisation criminelle au Canada, 2019](#) » (Numéro au catalogue [85-002-X](#)) est maintenant accessible. L'infographie intitulée « [Les mauvais traitements subis durant l'enfance et leur lien avec la victimisation à l'âge adulte : résultats de l'Enquête sociale générale de 2019](#) » (Numéro au catalogue [11-627-M](#)) est également diffusée aujourd'hui.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).